

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DIRECTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

LA DIRECTRICE

N° 984 /MEPS/DGT/DIT

ATTESTATION DE CONFORMITE SOCIALE

Je soussignée, Madame la **Directrice de l'Inspection du Travail**, atteste par la présente qu'à l'issue du contrôle effectué le 02 octobre 2024, la **Société AFRILEC-CI PLUS**, sise à Abidjan Cocody 9^e tranche, 21 BP 3869 Abidjan 21, Cel :05 85 978 369, est en conformité avec la législation sociale ivoirienne notamment en ce qui concerne :

- Les obligations de l'employeur (art. 92.1 et suivant code du travail) ;
- Les conditions et la durée légale du travail ;
- Les obligations salariales.

En conséquence, la présente attestation lui est délivrée en vue de la demande d'agrément pour l'exercice des activités de sous-traitance pétrolière, de prestation de services et de fourniture de biens et services dans les activités pétrolières et gazières.

Fait à Abidjan, le 03 octobre 2024



Marie-Rose D. MESSOU

Administrateur Principal du Travail et des Lois Sociales